

16 janvier 1962

LUXEMBOURG  
2, PLACE DE METZ  
TEL. 288-31 à 49

5/62

**PORTE-PAROLE**

PORTE-PAROLE:

POSTE 5-384

PRESSE et PUBLIC RELATIONS:

POSTE 5-468

INFORMATION BACKGROUND:

POSTE 5-390

**INFORMATION RAPIDE**

La Haute Autorité publie les objectifs généraux "acier pour 1965

LUXEMBOURG - Au nom de la Haute Autorité M. Roger Reynaud vient de présenter à la presse les nouveaux objectifs généraux pour la production et la consommation d'acier de la Communauté en 1965.

Après les publications de 1955 et 1957 c'est la 3e fois que la Haute Autorité, en collaboration étroite avec les experts des pays membres, entend résumer l'évolution prévisible

- de la production et des besoins d'acier, globalement et par catégorie de produits;
- de l'approvisionnement en matières premières (coke, ferraille, minerais)
- du problème de la main d'oeuvre dans la sidérurgie européenne.

Les nouveaux objectifs généraux portent essentiellement sur l'année 1965, date pour laquelle on peut disposer d'informations suffisantes tant sur les débouchés que sur les perspectives de capacités de production, pour arriver à des conclusions à la fois étayées et détaillées; les indications beaucoup plus sommaires relatives à 1970 sont destinées simplement à fournir en quelque sorte une toile de fond aux perspectives pour 1965.

En conclusion le mémorandum arrive aux constatations suivantes:

En réalisant leurs intentions actuellement connues d'investissement, les entreprises sidérurgiques de la Communauté disposeront en 1965 d'une capacité de production de 99 mio de tonnes brutes contre une production effective de 73,24 mio de t en 1961.

De la sorte les entreprises de la CECA seront en mesure de faire face aux besoins probables du marché intérieur et de l'exportation, estimés pour 1965 à 89 mio de t si cette année connaît une conjoncture moyenne et à 94 mio de t si elle bénéficie d'une conjoncture particulièrement forte. L'accroissement de la production sera donc, dans la meilleure hypothèse, de 28,4% par rapport à 1961.

On peut donc prévoir que l'équilibre entre les possibilités de production et les besoins semble devoir être obtenu sans difficultés. Une importante réserve à cette prévision doit cependant être faite dans le domaine des produits plats où les capacités de production seront probablement en avance de plusieurs années sur l'évolution de la consommation.

Du côté des matières premières la Haute Autorité estime que l'approvisionnement en fonte, en ferraille et en coke pourra être satisfait dans des conditions économiques et sans que des goulots d'étranglement ne soient à craindre.

Enfin, en ce qui concerne la main d'oeuvre la demande globale qui pourrait atteindre environ 70.000 personnes, se semble pouvoir être satisfaite quantitativement sans grande difficulté. Par contre, l'attention de la sidérurgie devra se porter particulièrement sur la qualification de la main d'oeuvre qui aura à s'adapter à l'évolution des techniques.

Il se confirme ainsi que les problèmes que doit affronter l'industrie sidérurgique de la Communauté changeront de nature.

Les préoccupations de pouvoir satisfaire quantitativement la demande et de disposer des matières premières nécessaires, tendent à être relayées par des considérations de coûts et la sélection des qualités de produits qui répondent le mieux aux désirs des utilisateurs.

En outre il se peut que l'existence d'un marché de l'acier plus détendu, où règnera une certaine abondance, notamment pour certains produits, conduise à une évolution du niveau des prix qui ne soit pas sans répercussions sur les modalités de financement des investissements envisagés.

Le mémorandum de la Haute Autorité est basé sur un ensemble de premières conclusions disponibles. Il devra être complété ultérieurement par des études approfondies tendant notamment à opérer une projection à plus long terme (1970), à mieux cerner les problèmes de consommation par secteurs et à explorer plus profondément les perspectives ouvertes par certains problèmes nouveaux tels l'application judicieuse du progrès technique et l'implantation des entreprises.